

**DÉLIBÉRATION N°20240521-06**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 21 mai 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un mai à 19 heures 45 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Coignières s'est réuni en salle du Conseil Municipal, sur la convocation de M. Didier FISCHER, Maire, en date du 15 mai 2024.

**Étaient présents :**

M. Didier FISCHER – Maire

Mme Florence COCART, M. Cyril LONGUEPEE, Mme Sophie PIFFARELLY, M. Mohamed MOKHTARI, Mme Yasemin DONMEZ, M. Salah KRIMAT – Adjointes au Maire

M. Brahim BEN MAIMOUN, Mme Nathalie GERVAIS, M. Xavier GIRARD, Mme Aliya JAVER, Mme Catherine JUAN, M. Samir MOUSTAATIF, Mme Rahma M'TIR, M. Maxime PETAUTON, M. Olivier RACHET, Mme Christine RENAUT, M. Stéphane THILLAY, Mme Leila ZENATI – Conseillers Municipaux

**Étaient représentés :**

Mme Sylvie MAUDUIT donne pouvoir à Mme Florence COCART

M. Marc MONTARDIER donne pouvoir à M. Cyril LONGUEPEE

Mme Eve MOUTTOU donne pouvoir à Mme Yasemin DONMEZ

Mme Sandrine MUTRELLE donne pouvoir à M. Xavier GIRARD

M. Nicolas ROBBE donne pouvoir à M. Olivier RACHET

M. Jamel TAMOUM donne pouvoir à M. Samir MOUSTAATIF

Mme Anne-Marie TIBERKANE donne pouvoir à Mme Sophie PIFFARELLY

**Étaient absents :**

M. Nicolas GROS DAILLON

-----

M. Stéphane THILLAY est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**POINT N°06 : PACTE FINANCIER 2022-2026 – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRÈS DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES POUR L'ACQUISITION D'UN VEHICULE POUR LA POLICE MUNICIPALE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 ;

Vu le Code de l'environnement ;

Vu la Loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités ;

Vu la délibération n°2021-408 du conseil communautaire en date du 16 décembre 2021 approuvant le pacte financier et fiscal de solidarité ;

Vu la délibération n°2022-227 du conseil communautaire en date du 19 mai 2022, approuvant le règlement d'application des fonds de concours aux communes ;

Considérant que la demande de la Commune entre dans l'enveloppe globale qui lui est attribuée à savoir 1 389 901 euros pour la période 2022-2026 ;

Considérant que la Commune a produit à l'appui de sa demande, une note de présentation du projet, un plan de financement et un calendrier prévisionnel, conformément au règlement proposé par SQY ;

Après avoir entendu l'exposé de M. Didier FISCHER, le Maire, rapporteur,

Après en avoir délibéré,

## LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité.

**ARTICLE 1 : SOLLICITE** Saint-Quentin-en-Yvelines pour l'attribution d'un fonds de concours d'un montant de 10 266 euros au titre du pacte financier 2022-2026, pour l'acquisition d'un véhicule dit propre pour la police municipale.

**ARTICLE 2 : APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

DÉPENSES	Chapitre	Intitulé	Montant HT	RECETTES	Financiers	Montant
	23	Achat de véhicule et équipement	29 333,00		Conseil Régional d'île de France	9 500,00
	23	*Equipements de sécurité	2 332,00		*SQY- Fonds de concours	10 266,00
					Ville	11 899,00
		<b>TOTAL HT</b>	<b>31 665,00</b>		<b>TOTAL</b>	<b>31 665,00</b>
		<b>TOTAL TTC</b>	<b>37 998,00</b>			

<b>FONDS DE CONCOURS 2022-2026 SOLLICITE</b>
<i>10 266 EUROS</i>

\*équipement de sécurité non financés au titre des FDC

**ARTICLE 3 – PRÉCISE** que les dépenses et les recettes seront inscrites au budget 2024.

Le Maire,  
Didier FISCHER

Vice-président de la CA de Saint-Quentin-en-Yvelines



Le présent acte peut faire l'objet d'une voie de recours gracieuse auprès de son auteur, ou contentieuse devant le Tribunal Administratif de Versailles - 56 Av. de Saint-Cloud, 78000 Versailles, ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, voire lorsqu'elle a été expressément prescrite, à compter de sa notification pour la ou les personnes directement visées.



# DEMANDE DE FINANCEMENT

## ACQUISITION D'UN VEHICULE POUR LA POLICE MUNICIPALE

### CONTACTS:

Fariza KECIR [fariza.kecir@coignieres.fr](mailto:fariza.kecir@coignieres.fr)  
Laurent LANYI [laurent.lanyi@coignieres.fr](mailto:laurent.lanyi@coignieres.fr)  
Aurélien LAROCHE [aurelien.laroche@coignieres.fr](mailto:aurelien.laroche@coignieres.fr)

# **VILLE DE COIGNIÈRES**

# **PRÉSENTATION**

# **GÉNÉRALE**

Située à 18 km de Versailles, Coignières est limitrophe de Maurepas au Nord, du Mesnil Saint Denis et Levis Saint Nom à l'Est, des Essart le roi au Sud et de Saint Remy l'Honoré à l'Ouest.

La commune est urbanisée autour du bourg ancien :

- Au nord, les quartiers d'habitat et de services
- Le long de la RN 10 : zone d'activité et zone commerciale



Coignières constitue l'un des plus importants bassins économiques du département, avec 6 170 salariés et 800 entreprises et commerces.

## Desserte :

- Circulation automobile : route nationale 10 et départementale 13
- Gare SNCF sur la ligne Paris-Brest
- Bus – ligne 411 Transdev de Rambouillet et ligne 61 de Houdan
- GR 11 traversant la commune d'est en ouest

## Les équipements :

- L'hôtel de ville
- 2 groupes scolaires
- Collège de la mare aux saules
- 1 crèche
- 1 crèche familiale
- Un pôle multi-accueil
- Un accueil de loisirs
- Une école des sports
- L'espace Alphonse Daudet (Théâtre, équipements sportifs...).
- Le gymnase et le stade du moulin à vent
- Le stade de la faisanderie
- Le tennis club (7 courts)
- ....

**LE PROJET**

Il s'agit d'acquérir un nouveau véhicule pour la direction de la Tranquillité Publique à l'attention de la Police Municipale. L'actuelle véhicule est âgé de plus de 15 ans et ne répond plus aux normes environnementales. Il s'agit ainsi de sécuriser les utilisateurs du véhicule de la police Municipale de Coignières. L'acquisition inclut l'installation d'une rampe lumineuse sur le véhicule.

Dans la continuité de l'arrêté préfectoral de février 2024, il est prévu pour notre de police municipale l'acquisition de trois armes semi-automatiques de type Glock 45 cal 9X19. Les armes seront affectées aux agents à l'issue du stage de formation que les services de l'Etat proposeront prochainement. La date n'est pas arrêtée pour le moment.

Un coffre-fort a d'ores et déjà été acquis par la ville pour entreposer ce matériel. **Pour cette dernière demande les fonds de concours n'ont pas été sollicités en matière de co-financement.**

**Calendrier :**

L'acquisition du véhicule est prévue au 01/07/2024.

**BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'OPÉRATION**

DEPENSES	Chapitre	Intitulé	Montant HT	RECETTES	Financiers	Montant
	23	Achat de véhicule et équipement	29 333,00		Conseil Régional d'île de France	9 500,00
	23	*Equipements de sécurité	2 332,00		*SQY-Fonds de concours	10 266,00
					Ville	11 899,00
		<b>TOTAL HT</b>	<b>31 665,00</b>		<b>TOTAL</b>	<b>31 665,00</b>
		<b>TOTAL TTC</b>	<b>37 998,00</b>			

\*équipement de sécurité non financés au titre des FDC

**Certifié exact le,**

**Didier FISCHER**  
Maire,  
Vice-Président de SQY

Ref : DF/LL/2024-95

Le 21 mai 2024

**ATTESTATION DE NON-LIVRAISON ET ACQUISITION**

Je certifie par la présente, Didier FISCHER, Maire de Coignières, vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Saint Quentin en Yvelines, ne pas avoir obtenu ni la livraison ni avoir engagé le règlement du véhicule pour la Direction de la Tranquillité Publique.

Fait pour valoir ce que de droit,



**Didier FISCHER**  
Le Maire,  
Vice-Président de SQY